

DÉPARTEMENT
de la
Somme-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT

chef-lieu

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 19 Fev. 1952 19

OBJET :

Distribution de
l'électricité

L'an mil neuf cent cinquante deux, le 19 du mois
de Février, le Conseil Municipal de Royan

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Legrosni, Maire, en session
d'après convocations faites le 15 Fev. 1952 19

ordinaire
extraordinaire

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
pris part au vote :

Etaient présents : MM. Legrosni, Veyssière, Rochederveux,
Fraynaud, Charboulan, Bujard, Bouchet, Boudet, Coumil,
Chasseaud, Doucet, Dufour, Guillaud, Loin, Cousinet
Pouget, Péraudeau, Saurinet.

DATE

de l'archivage, à la porte
de la mairie, du compte
de la séance :

Absents : MM.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

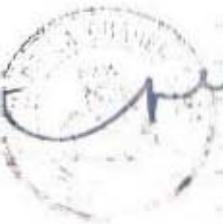
Le Conseil Municipal de Royan s'associe au conseil
municipal de St Georges de Didonne pour demander à l'EIF
de réaliser rapidement les installations qui assureront à
Royan une distribution de courant électrique exempté de
pénalités.

VU

En Rochelle, le 13 MAR 1952

Le PRÉFET,

Le Secrétaire Général



Fait et délibéré à ROYAN
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

vote a eu lieu au public, établir à la désignation de te (Art. 51 de la loi ril 1884).

onner à la suite qui les empêchés or (Art. 57 de la loi pale).